



# Nouvelles des aires protégées d'Afrique

#141, mai 2020 — [www.papaco.org/fr](http://www.papaco.org/fr)



## Edito

Geoffroy Mauvais,  
Coordinateur du Papaco

## ÉQUILIBRE

La nature est affaire d'équilibre. Contrairement à l'adage, elle n'a pas forcément horreur du vide ; mais elle déteste l'excès.

Qu'une espèce s'arroge le droit de dominer toutes les autres, et les mesures idoines pour la ramener à sa juste place se mettront en marche, implacables. La population de prédateurs dépend du nombre de ses proies et tout abus de chasse se paiera immanquablement. Les herbivores en surnombre succomberont au surpâturage ou à la sécheresse qui l'accompagnera. Qu'une plante envahisse un milieu et elle créera progressivement les conditions de sa disparition.

L'homme n'échappe pas à la règle même s'il a longtemps cru le contraire. Depuis 2003, on nous annonce chaque année le jour de « dépassement », cette date symbolique où l'on estime qu'on a déjà consommé tout ce que la terre pouvait nous offrir durablement et qu'on entame notre vie à crédit. C'était en fin juillet, l'an passé. Depuis 1992, on parle de changement climatique d'origine anthropique, sans autre action de notre part que des promesses qu'on s'empresse d'oublier. La surpopulation entraîne des déficits chroniques en eau dans 80 pays, des famines dans une quarantaine d'entre eux, souvent les mêmes. La surproduction, la malproduction et l'iniquité des échanges s'accompagnent de gâchis, de pollutions, d'injustice et ruinent les efforts d'efficacité alimentaire ou énergétique tentés par une minorité.

La population mondiale avoisine aujourd'hui les 7,5 milliards et dans toutes les hypothèses, même les plus basses, dépassera les 9 milliards en 2050. Pour maintenir le nombre de terriens stable en 2020, il faudrait que des dizaines de millions d'entre eux meurent au cours de l'année, en plus de la mortalité naturelle. Et que cela se

répète chaque année jusqu'à stabiliser le bilan des naissances et des morts ! Et même en réduisant la croissance de la population à ce rythme, il faudrait en parallèle en limiter l'empreinte écologique encore plus vite pour espérer corriger nos erreurs.

L'espèce humaine, surnuméraire, est donc fort naturellement en péril : on peut considérer que c'est son propre choix. Et pour assombrir le tableau, elle continue à exploiter et commercer sans retenue la faune sauvage, s'exposant de plus en plus à des risques zoonotiques majeurs, démultipliés par notre capacité à aller chercher toujours plus loin les animaux et à faire voyager les maladies toujours plus vite, partout sur la planète. La crise du COVID 19 n'est qu'une illustration de plus dans une longue spirale qui s'accélère. Rappelons-nous ces dernières décennies, le HIV, Ebola, les gripes aviaires ou porcines, le SARS etc. Quand allons-nous comprendre qu'il faut en finir avec les manipulations anarchiques d'espèces sauvages ?

Alors non, la pandémie qui nous touche n'est pas la fin du monde. Mais on veut espérer qu'elle marquera le début d'un nouveau. Difficile d'en cerner les contours mais on sait que la nouvelle anthropocène doit remettre la nature au centre de nos choix. Cela passe par des changements profonds de nos modes de vie, de tous nos modes de vies, dans les pays industrialisés comme dans les pays les moins avancés, dans les usines comme dans les champs, dans les villes comme sur les marchés traditionnels. Prétendre qu'on peut ou doit continuer à prioriser l'homme sur la nature (quelle qu'en soit la justification, même la plus légitime à nos yeux) serait une grave erreur car cette dernière nous ramènera tôt ou tard à l'équilibre, et ce sera douloureux ; nous sommes bel et bien avertis. ●

# Covid-19 : déclaration de l'UICN

Le mardi 14 avril 2020 - [Lire en ligne](#)

**Alors que le monde entier continue de lutter contre la pandémie de COVID-19, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) souhaite exprimer sa solidarité envers toutes les personnes déjà directement touchées par le virus dans le monde. Nos pensées vont à toutes les populations vulnérables, en particulier celles souffrant déjà des ravages de la dégradation environnementale, dont beaucoup ne disposent que d'un accès limité à des soins de santé adéquats pour des raisons financières ou géographiques.**

L'Union reste pleinement attachée à la santé et à la sécurité de ses employés et de ses Membres, et nous avons pris des mesures drastiques pour les protéger. Nous sommes aux côtés des 1 400 Membres et des plus de 17 000 experts bénévoles des Commissions de l'UICN, dans presque tous les pays du monde. Nous saluons les nombreux héros de l'environnement et peuples autochtones qui continuent leur travail, en première ligne de la conservation, en ces temps difficiles.

L'UICN réitère son engagement à conserver la nature pour une planète et des personnes en bonne santé. Nous continuons d'aider les communautés en ces temps incertains, tout en intensifiant les domaines de travail qui nous aideront à comprendre et à aborder les facteurs sous-jacents des maladies découlant de contacts entre les humains et la faune ou le bétail, connues sous le nom de zoonoses. De nombreux programmes, Membres et Commissions de l'UICN travaillent déjà sur des questions qui nous aideront à mieux comprendre cette crise et à nous en relever. La Commission pour la survie des espèces et la Commission sur la gestion des écosystèmes de l'UICN travaillent à améliorer rapidement notre compréhension de la façon dont ces transferts d'agents pathogènes ont lieu au cours d'activités humaines, telles que le commerce illégal d'espèces sauvages et le changement d'utilisation des terres.

Le changement d'utilisation des terres est un facteur clé des maladies zoonotiques émergentes. La déforestation, la fragmentation des habitats et l'expansion des frontières agricoles augmentent les contacts entre les humains et les autres animaux, augmentant potentiellement les chances d'apparition et de propagation de zoonoses. C'est pourquoi les aires protégées et le droit de l'environnement doivent faire partie de notre stratégie mondiale pour réduire ou prévenir les futures épidémies. En comprenant les conséquences des activités humaines conduisant à la propagation des maladies zoonotiques, nous pourrions nous assurer que nous reconstruisons de manière réfléchie, et communiquer clairement des remèdes efficaces à long terme à des acteurs allant de décideurs politiques aux communautés locales.

Une crise, surtout de cette intensité, inspire la réflexion et soulève des questions difficiles. Au-delà de la tragédie humaine, la relation

de l'humanité avec le monde naturel et l'impact de nos activités ont reçu une attention considérable. Face à la catastrophe économique résultant de l'arrêt soudain et drastique de nos activités, beaucoup ont fait remarquer que, au-delà de la tragédie humaine, notre empreinte sur la planète a temporairement diminué. Pas de doute, cela est un signe que nous sommes capables de faire les choses différemment, mais considérer cela comme un résultat positif serait une grave erreur. Le coût a été et sera énorme en termes de pertes d'emplois, de difficultés et de souffrances. En outre, il est clair que l'épidémie de la COVID-19 apporte également de nouvelles menaces pour les peuples autochtones et les communautés rurales, ainsi qu'une exacerbation de la violence, en particulier contre les femmes et les filles, les conditions de quarantaine faisant des foyers à risque des lieux encore plus dangereux.

Nous pouvons reconstruire, mais faisons-le plus intelligemment. En tant que communauté, nous avons souvent parlé de la nécessité d'un changement transformationnel. Travaillons ensemble, dès maintenant, pour nous assurer que nous suivrons une voie réfléchie et durable. L'UICN continuera de s'engager avec les femmes et les hommes de toutes les communautés pour élaborer et mettre en œuvre des solutions sûres et équitables.

Des gens, dans le monde entier, en particulier ceux en première ligne de la lutte contre cette pandémie, continuent d'aller travailler, mettant souvent leur vie en danger afin que d'autres puissent être pris en charge, protégés et disposer d'un accès continu aux aliments et aux autres besoins vitaux. Les progrès technologiques qui ont marqué ces dernières décennies permettent aujourd'hui à beaucoup d'autres, en particulier dans les centres urbains, de travailler à domicile. Ils assistent aux mêmes réunions qu'ils le feraient au bureau ou à l'autre bout du monde, et produisent des résultats similaires. Ils conduisent moins, volent moins, polluent moins.

Afin de tirer une leçon de la tragédie en cours, nous devrions tous nous engager à revoir notre façon de travailler. Nous devrions analyser comment réduire notre empreinte sur le monde naturel en continuant à utiliser les outils que nous utilisons actuellement. Nous pouvons nous fixer des objectifs pour voler et voyager moins, et rendre compte de nos progrès d'une manière transparente.

En tant que leader mondial dans la mise en œuvre et la coordination de recherches et de conseils politiques en matière d'environnement, l'UICN continuera de travailler avec ses Membres et ses réseaux pour vous apporter des idées essentielles et des enseignements. Nous restons attachés à notre puissante Union, à notre mission de développement durable et à travailler ensemble pour assurer une planète saine, avec des personnes en bonne santé. ●

# Les formations du PAPACO

## FORMATIONS EN LIGNE (MOOC)

- +11 000 étudiants -

La session actuelle des MOOC a commencé le 17 février, et en deux mois, nous avons déjà atteint le chiffre record d'11 000 étudiants ! Ce chiffre continue de grimper, et sachez qu'il n'est pas trop tard pour vous inscrire. Si vous commencez aujourd'hui, il vous reste plus de temps qu'il n'en faut pour valider tous les MOOC.

Pour ceux qui ont déjà terminé un MOOC et souhaitent recevoir leur attestation de réussite, envoyez un mail à [mooocs@papaco.org](mailto:mooocs@papaco.org) (de préférence avec l'adresse que vous avez utilisé pour vous inscrire aux MOOC).

Session 1<sup>er</sup> trimestre 2020 : 17 février au 19 juillet.

Fermeture des inscriptions : 1<sup>er</sup> juillet 2020.

**INSCRIPTIONS :** [moooc-conservation.org](http://moooc-conservation.org)



## FORMATIONS SUR SITE

**D.U. Gestion des aires protégées**  
- Fin du D.U. -

Dans la NAPA du mois dernier, nous vous parlions du rapatriement des étudiants du D.U. en raison de Covid-19. Nous avons fait appel aux moyens techniques et technologiques à notre disposition pour permettre à ces étudiants de valider leur Diplôme d'université. Aujourd'hui ils ont tous réussi, il n'y aura hélas pas de cérémonie de remise des diplômes, mais un grand bravo à ces étudiants qui ont su s'adapter malgré les circonstances. Nous avons donné la parole aux étudiants concernés, et vous pourrez lire leur point de vue dans les pages suivantes.

Pour des raisons que vous connaissez, la date du prochain D.U. n'est pas encore établie. Mais les appels à candidature pour les D.U. et Master sont diffusés sur nos réseaux sociaux et dans la NAPA. Pour ne manquer aucun appel, abonnez-vous à la NAPA en remplissant le formulaire sur [papaco.org/fr/napa](http://papaco.org/fr/napa).



**MOOC**  
conservation

## LES ÉTUDIANTS DU D.U. 16 ONT LA PAROLE

### TRAORE Boubacar, Burkina Faso



Mon nom est TRAORE Boubacar, je viens du Burkina Faso et ai participé à la 16<sup>e</sup> édition du Diplôme Universitaire en Gestion des Aires Protégées.

Au vu de la situation sanitaire mondiale, le jeudi 19 mars 2020 les organisateurs ont jugé nécessaire la suspension de la formation à Ouagadougou afin de permettre aux participants venus d'autres pays de rentrer avant la fermeture de leurs frontières respectives. A cette date, deux modules (suivi-écologique et économie de l'environnement) restaient à terminer en ligne ainsi qu'une évaluation du module du droit de l'environnement. Pour le module du suivi-écologique, il a été proposé de suivre le MOOC suivi-écologique qui a été vraiment une très belle expérience pour nous en ce sens que cela nous a permis pour la plupart de nous familiariser avec les MOOC, et de bien maîtriser les différents procédés en matière de suivi-écologique. Dans l'ensemble, avec le dynamisme de nos encadreurs sur le MOOC à savoir Marion LANGRAND et Béatrice CHATAIGNER, nous avons pu terminer avec succès. Le cours en économie de l'environnement est dispensé en ligne par M. YELKOUNI, qui prend vraiment du plaisir à nous dispenser son cours et même revenir sur certains aspects aux cas ou certaines parties ne seraient pas bien assimilées. En tout je pense que le DU-16 a été un grand succès car même avec les difficultés indépendantes de notre volonté, l'objectif a été atteint. Je ne saurais terminer mes propos sans remercier tous ceux qui, de près ou de loin ont rendu possible cette formation. Mes remerciements vont particulièrement à l'endroit de tout le personnel de l'Université Senghor, l'UICN, PAPACO, sans oublier Geoffroy MAUVAIS, Béatrice CHATAIGNER, Arsène SANOU, Armel BADOLO, Marion LANGRAND dont les efforts ne sont plus à démontrer.

BON VENT POUR LES PROCHAINS D.U.

### Mamadou Hassimiou BARRY, Guinée-Conakry



L'interruption du cours en présentiel nous a permis de savoir qu'il existe une réelle possibilité de suivre la formation à distance avec la bénédiction de la technologie quand elle est disponible et accessible dans le lieu de résidence du candidat. Ainsi avec les formateurs, nous avons pu échanger par mail, WhatsApp, E-chat ou Webinar (vidéo-chat). Cela nous a permis de recevoir des cours (en documents écrit ou vidéos), des devoirs et d'échanger en live avec le formateur et nos autres collègues comme si nous étions en classe, ce qui est formidable. Nous avons pu exposer nos inquiétudes et les formateurs ou nos collègues se sont évertués à y répondre.

Bien sûr il y a des limites, notamment les soucis de connexion, les travaux de groupes et le manque de pratique de terrain. Mais globalement pour ma part, j'ai été grandement satisfait du cours en ligne et je pense qu'il s'inscrit dans la logique d'évolution de nos sociétés et de l'adaptation de la technologie à nos besoins.

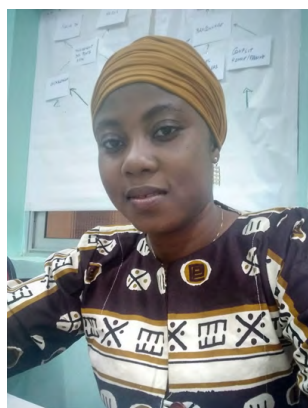
## Seydou Berthe, Mali



J'ai trouvé le DU très intéressant malgré le problème de la pandémie qui a écourté la formation. Je travaille en tant que chargé de communication à la Direction Nationale des Eaux et Forêts au Mali et comme l'effectif du personnel des services publics a été réduit je dispose de plus de temps pour suivre les cours en ligne à la maison.

Je suis très heureux d'avoir mon attestation en SE, j'ai vraiment trouvé le MOOC très intéressant et je compte m'inscrire aux autres MOOC après la dernière évaluation du D.U. 16.

## Méité Maïmouna, Côte d'Ivoire



Le DU 16 a été pour moi une opportunité qui m'a permis de mieux affiner ma compréhension sur la problématique des aires protégées. J'ai pu comprendre les différents outils à notre disposition pour la gestion efficace de nos aires protégées. L'un de ces outils, le suivi écologique est primordial à mettre en place pour s'assurer de l'atteinte des objectifs de conservation.

Bien que nous ayons suivi ce cours à travers le MOOC en ligne, il était plutôt interactif, étant donné qu'en plus des vidéos, nous avons

la possibilité d'échanger avec les enseignants. Pour finir, je dirai que la pandémie du Covid-19 a certes perturbé la tenue des cours en présentiel, mais elle n'a pas empêché le DU 16 d'atteindre ses objectifs, à mon sens.

# Ambassadeurs des MOOC

## RÉUNIONS INFOS MOOC

Le covid-19 et la situation incertaine dans de nombreux pays empêche toujours l'organisation de rencontres physiques organisées par nos ambassadeurs.

Nous préconisons avant tout que vous respectiez les mesures imposées par vos gouvernements, et pour le moment, nous ne publierons donc pas d'infos concernant des rencontres locales.

Vous pouvez néanmoins toujours prendre contact avec votre ambassadeur si vous rencontrez des difficultés.

Liste des ambassadeurs (cliquez sur leur nom pour leur envoyer un mail) :

- [Bénin, Kévin](#)
- [Burkina Faso, Valéry](#)
- [Burundi, Léonidas](#)
- [Comores, Humblot](#)
- [Abidjan \(Côte d'Ivoire\), Mamadou](#)
- [Bouaké \(Côte d'Ivoire\), Bernadette](#)
- [Douala \(Cameroun\), Mathias](#)
- [Gabon, Brice](#)
- [Guinée \(Conakry\), Moussa](#)
- [Haïti, Talot](#)
- [Kara \(Togo\), Jean](#)
- [Kindu \(RDC\), Ohm](#)
- [Kinshasa \(RDC\), Emmanuel](#)
- [Kisangani \(RDC\), Richard](#)
- [Lomé \(Togo\), Samuel](#)
- [Lubumbashi \(RDC\), Albert](#)
- [Madagascar \(Tana\), Raymond](#)
- [Mali \(Bamako\), Seydou](#)
- [Maroc, Rachid](#)
- [Mauritanie, Fall](#)
- [Niger, Oumarou](#)
- [Pointe Noire, Charmand](#)
- [Sénégal, Thiam](#)
- [Tchad, Seid](#)
- [Tunisie, Moadh](#)
- [Yaoundé \(Cameroun\), Pascale](#)

**AMBASSADEUR ?** Il s'agit un étudiant des MOOC du Papaco s'étant porté volontaire pour venir en aide aux étudiants de sa ville/région. Par contre, ils ne sont pas là pour donner les réponses aux examens...

# Dossier du mois : AP Privées



## PUBLICATION DE LA TRADUCTION FRANÇAISE :

# « LIGNES DIRECTRICES POUR LES AIRES PROTÉGÉES À GOUVERNANCE PRIVÉE »

Les Lignes directrices abordent la planification et la gestion des aires protégées à gouvernance privée (APP). Ce guide est destiné principalement aux professionnels et décideurs, intéressés ou impliqués dans le domaine des APP. Des lignes directrices sont proposées sur tous les aspects de la création, de la gestion et de l'établissement de rapports concernant les APP.

Ce guide fournit des informations sur les principes et meilleures pratiques dans le cadre des APP, illustrés par des exemples tirés de différentes régions du monde. L'objectif de ce manuel est d'ébaucher l'application de politiques et principes de l'IUCN afin d'améliorer l'efficacité et des résultats de conservation. Tous les conseils ne s'appliquent pas nécessairement à tous les contextes sociaux, politiques et économiques. Cependant, tirer les enseignements des meilleures pratiques du monde entier et étudier comment celles-ci peuvent être intégrées au niveau local ou national, peut améliorer la probabilité de succès dans la conservation privée, et suggérer la meilleure façon d'améliorer les conditions pour favoriser les APP et donc de capitaliser sur les opportunités qu'elles représentent.

La traduction française de ces lignes directrices est désormais disponible en ligne sur : <https://portals.iucn.org/library/node/49024>. Vous pourrez en lire quelques extraits dans cette NAPA, pour lire la totalité et/ou télécharger le PDF, cliquez sur le lien ci-dessus.

## Préface

Les Lignes directrices abordent la planification et la gestion des aires protégées à gouvernance privée (APP). Une aire protégée à gouvernance privée est une aire protégée, telle que définie par l'IUCN (c.-à-d. « Un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés »), sous gouvernance privée. Cela peut inclure la gouvernance par des individus ou un groupe d'individus ; par des ONG ; par des organismes privés, y compris des entreprises commerciales ou encore des entreprises créées pour gérer des groupes d'APP. La gestion peut être à but lucratif comme dans le cas des entreprises d'éco-tourisme ; ou à but non lucratif comme dans le cas des organismes de recherche ou des organismes religieux. Toutes les initiatives privées de conservation ne répondent pas aux critères d'APP.

Ce guide est destiné principalement aux professionnels et

décideurs, intéressés ou impliqués dans le domaine des APP, notamment :

- Propriétaires de tous types, y compris :
  - Des individus ou groupes d'individus ;
  - Des organisations non-gouvernementales (ONG) ;
  - Des entreprises commerciales
  - Des entreprises créées par des groupes de propriétaires privés pour gérer des groupes d'APP ;
  - Des organismes à but lucratif ;
  - Des organismes de recherche (par ex. universités, stations de terrain) ;
  - Des organismes religieux ;
- Des organismes gouvernementaux (organismes de gestion et autorités législatives et politiques) ;
- Des groupes d'intérêts associés (par ex. ONG de la conservation) ;
- Des personnes focales d'accords internationaux (comme la Convention sur la diversité biologique).

Des lignes directrices sont proposées sur tous les aspects de la création, de la gestion et de l'établissement de rapports

concernant les APP. Ce guide fournit des informations sur les principes et meilleures pratiques dans le cadre des APP, illustrés par des exemples tirés de différentes régions du monde. Après une introduction (Partie A), la Partie B se concentre sur problèmes spécifiques aux APP, à travers une série de meilleures pratiques organisées selon des principes globaux. La partie C propose une vision pour le futur des APP et établit le lien avec les objectifs globaux de conservation. Enfin, les principes et meilleures pratiques décrits dans la Partie B sont explorés en profondeur dans un ensemble d'études de cas (Partie D) qui illustrent des expériences réelles.

## Pourquoi les APP sont-elles importantes?

À ce jour, une grande majorité des aires protégées enregistrées ont été créées sur des zones terrestres et marines appartenant à l'État. Malgré ces efforts, plusieurs écorégions sont faiblement représentées dans le réseau mondial des aires protégées. De nombreuses régions parmi les plus importantes au monde pour la biodiversité (et la géodiversité) restent en dehors des aires protégées officielles (Dinerstein et al., 2017) et se trouvent sur des terres privées, communales ou appartenant à des peuples autochtones. Citons comme exemple les Zones importantes pour les oiseaux et la biodiversité (Key Birds Areas et Key Biodiversity Areas) qui s'étendent sur plus de 14 000 ha, soit 11,6% de la surface terrestre d'Afrique du Sud. Plus de 60% de cette surface terrestre n'est pas reconnue officiellement comme protégée, et appartient majoritairement à des propriétaires privés (Marnewick et al., 2015).

Il existe des milliers d'APP dans le monde (Bingham et al., 2017), et d'autres continuent à être établies. Mais jusqu'à récemment, les APP existantes sont souvent identifiées et/ou sont ignorées par certains gouvernements, oubliées des mécanismes internationaux d'établissement de rapports sur la conservation, et exclues des stratégies régionales de conservation (Stolton et al., 2014). La reconnaissance des efforts privés existants en faveur de la conservation, et l'établissement de nouvelles APP, pourraient permettre de combler d'importantes lacunes dans les réseaux nationaux d'aires protégées en termes de couverture géographique, de représentation écologique et de protection d'espèces et d'habitats menacés. L'achat ou la donation de zones

terrestres ou marines par des individus pour la conservation peut souvent augmenter la vitesse de réponse face aux défis de la conservation, notamment par rapport aux longs processus gouvernementaux de désignation d'aires protégées (Pasquini et al., 2011). Cela permet également de faire participer une diversité de parties prenantes à l'effort en faveur de la conservation, permettant ainsi à des citoyens privés de contribuer directement à ces efforts par un processus du bas vers le haut, et à des organismes privés de contribuer au bien public.

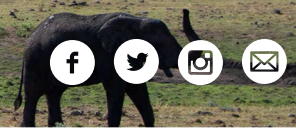
## MEILLEURES PRATIQUES

Les meilleures pratiques autour de l'établissement d'APP permet de comprendre la diversité des raisons qui poussent les personnes à établir des APP. Etablir une APP ressemble, à certains égards, à l'établissement d'autres types d'aires protégées, mais il existe des différences essentielles. Les APP peuvent être, et sont souvent, établies unilatéralement par un individu ; cependant elles peuvent aussi être établies par des groupes de personnes (par ex. des travailleurs d'une entreprise, ou des membres d'ordres religieux) ; enfin elles peuvent également être établies par des organisations (ex : ONG) comprenant un grand nombre de membres bénévoles.

Les propriétaires fonciers ont diverses raisons d'établir des APP, qui peuvent répondre à des motivations personnelles ou à des facteurs externes (voir Section 3), néanmoins l'expérience et la recherche (par ex. Farmer et al., 2011 ; Leménager et al., 2014 ; Selinske et al., 2015 ; Farmer et al., 2016) montrent que pour un grand nombre d'individus, les motivations les plus puissantes sont personnelles et intrinsèques, allant de l'altruisme aux croyances spirituelles ou religieuses. Elles sont souvent complexes. Les mécanismes de reconnaissance et d'établissement d'APP varient selon les cadres juridiques et réglementaires du pays (ou leur absence) (Mitchell, 2005). Les APP sont établies volontairement, et cette section décrit certaines des conditions et motivations communes qui sont souvent à l'origine de la création d'une APP.

### Principe 1.1: Une APP doit répondre à la définition d'une aire protégée

Pour être reconnue internationalement par l'UICN et figurer sur la liste de la Base de données mondiale sur les aires protégées (WDPA) (voir Section 7), une APP doit répondre



à la définition d'une aire protégée (voir Partie 1), c'est-à-dire que l'objectif principal doit être la conservation de la nature. Les zones qui ne répondent pas à cette définition ne sont pas des aires protégées, et en ce sens les aires privées ne sont pas différentes des aires gouvernementales. Les zones qui ne répondent pas à la définition des aires protégées mais qui contribuent de façon efficace et permanente à la conservation peuvent être qualifiées différemment comme présenté dans l'Objectif n°11 d'Aichi pour la biodiversité de la CDB (Jonas et al., 2014 ; Mitchell et al., 2018 ; Jonas et al., 2018) (voir Annexe 1).

### **Principe1.2: Les propriétaires et gestionnaires d'APP doivent énoncer des objectifs de conservation clairs dès le début**

Les APP peuvent être établies pour diverses raisons, et il est important que les propriétaires d'APP (et les titulaires de servitudes ou de clauses restrictives) énoncent clairement les objectifs de conservation au début du projet (Meilleure pratique 2.2.1).

Des ONG de la conservation comme les fiducies foncières par exemple peuvent cibler des zones spécifiques qui sont particulièrement importantes pour la biodiversité, ou ayant d'autres valeurs pour la conservation. Par ailleurs, les propriétaires peuvent choisir de protéger leur propriété en se basant sur des sympathies personnelles, et peu importe sa priorité dans la stratégie nationale. Dans d'autres cas, les conversationnistes peuvent se mobiliser pour acquérir et protéger des parcelles de terres menacées de transformation d'utilisation des terres. Cependant, tous doivent pouvoir démontrer leur rôle souhaité dans la conservation de la nature sur cette terre, quelles que soient les autres utilisations des terres (voir Principe 1.1 et Encadré 1.2).

### **Principe1.3: Les APP sont plus efficaces au sein d'un cadre institutionnel clair, favorable, qui habilite la gouvernance et la gestion**

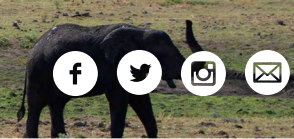
L'établissement d'APP est plus facile là où les conditions sociétales nationales/régionales et les cadres institutionnels et juridiques sont favorables. Ceux-ci incluent non seulement la législation spécifique à l'établissement d'APP, mais aussi un soutien étendu pour la gestion en cours, des incitations financières soigneusement ciblées (voir Section 3), une certaine forme d'audit, et des institutions d'apprentissage social.

### **Principe1.4: Les APP peuvent être établies par divers mécanismes**

Les approches pour la création d'APP (Lausche, 2011) incluent :

1. Un propriétaire foncier individuel accepte/établit volontairement une aire protégée officielle, en gardant le titre et en exerçant des responsabilités de gestion, conformément aux objectifs de conservation désignés et à la catégorie d'aire protégée (voir Études de cas 6 pour le Kenya et 10 pour l'Afrique du Sud).
2. Un propriétaire foncier individuel transfère volontairement au gouvernement certains droits juridiques pour utiliser sa propriété privée, afin de préserver certaines valeurs de conservation, tout en gardant son titre et les droits à d'autres utilisations de non-conservation compatibles (comme le maintien d'une résidence). Parfois, certains droits sur une propriété particulière sont cédés en échange de droits à développer une propriété adjacente ou autre, ou d'incitations comme une baisse des taxes foncières afin de compenser la perte théorique en valeur d'un autre potentiel productif. Les mécanismes pour cette approche incluent la servitude négative (appelée servitude de conservation dans certaines juridictions), des clauses restrictives attachées aux terres (c.-à-d. la restriction grève la propriété, et non le propriétaire, et donc reste en place même en cas de changement de propriétaire des terres) et des accords de gestion (voir Études de cas 1 pour l'Australie, 2 pour le Brésil, et 7 pour la Nouvelle-Zélande).
3. Une ONG, institut de recherche ou organisme religieux reçoit des contributions caritatives ou lève des fonds de façon privée ou publique pour acheter, louer ou gérer des terres données pour la protection et la conservation (voir Études de cas 3 pour la Chine et 5 pour l'Allemagne).
4. Une ONG, institut de recherche, organisme religieux ou organisation à but lucratif achète ou donne des terres/zones maritimes puis les revend à un autre propriétaire privé après avoir mis en place un accord de protection sur le titre (par ex. un fonds renouvelable ou une clause restrictive) (voir Étude de cas 4 pour le Costa Rica).
5. Une entreprise à but lucratif achète et gère directement une zone à des fins de conservation afin de générer





des profits à partir d'activités compatibles avec la conservation comme le tourisme (voir Étude de cas 8 pour le Pérou).

6. Une entreprise à but lucratif réserve, donne ou gère directement une zone à des fins de conservation pour renforcer ses relations publiques, ou en tant que concession, ou en tant que compensation pour d'autres activités. Les motivations peuvent inclure un intérêt à avoir une certification « verte » pour un projet de développement en rapport, ou la réalisation d'un investissement pour le futur (voir Étude de cas 9 pour les Samoa).
7. Une entreprise à but lucratif, une ONG, ou un institut de recherche, par accord contractuel avec le gouvernement et/ou communautés locales, crée une zone de pêche interdite en eaux marines ou douces basée sur un Accord de conservation marin, et gère directement cette zone à des fins de conservation, d'étude ou pour générer des profits issus d'activités compatibles comme le tourisme (voir Encadré 1.7 et TNC & CI, 2012).

Ces mécanismes ne doivent pas être envisagés ou mis en œuvre isolément. La meilleure pratique est au contraire de trouver des associations optimales de mécanismes qui maximisent les bénéfices pour la conservation, à un coût ou avec un effort minimal (Young et al., 1996). En outre, les accords de création peuvent ne pas être suffisants pour protéger la zone sur le long terme et des mécanismes supplémentaires peuvent être nécessaires pour la gestion respectueuse à long terme afin de garantir que la zone réponde à la définition d'une APP.

### **Principe 1.5: Toutes les APP doivent être établies avec une stratégie à long terme et d'un financement durable**

Les APP doivent être créées en ayant pour but des résultats de long terme en matière de conservation de la biodiversité ; les principaux facteurs sous-jacents à ces résultats sont, entre autres, la planification de la conservation, un soutien financier à long terme suffisant pour la gestion, et une succession pour les générations suivantes.

### **La gestion d'une aire protégée à gouvernance privée (APP)**

Avoir un système de gestion en place est une étape

importante pour garantir la conservation efficace de la nature dans les APP. Idéalement, un système de gestion doit prendre en compte tous les aspects de la gestion des aires protégées, depuis l'identification des objectifs jusqu'au suivi et l'adaptation. Dans quelle mesure il est pratique de mettre en œuvre les différentes meilleures pratiques décrites dans cette Section dépendra de la taille, des besoins et des conditions des APP individuelles.

### **Principe 2.1 : Les gestionnaires d'APP actuels et potentiels doivent avoir une compréhension claire de ce qui se passe dans et autour de leur APP avant de mettre en place des activités de gestion**

Lorsque cela est possible, il est important de rassembler des informations géographiques, hydrologiques, sociales, écologiques, géopatrimoniales, culturelles et législatives/politiques sur l'APP et ses alentours avant de planifier toute activité de gestion. Cette étape dans la planification est souvent qualifiée d'analyse de situation (PMC, 2013). Les propriétaires/gestionnaires individuels peuvent avoir des connaissances sur la zone qu'ils établissent comme APP remontant à plusieurs générations en arrière. Dans d'autres cas, des ONG ou organisations à but lucratif peuvent acheter/louer une portion de terre et n'avoir que des informations limitées. Les meilleures pratiques ci-dessous notent certaines sources d'informations importantes (voir également Encadré 2.3). La plupart des gestionnaires doivent également avoir accès à des informations locales auprès d'organismes, organisations et chercheurs de la conservation. Les partenariats (Meilleure pratique 2.5.4) sont d'importantes sources d'informations, et tous les partenaires doivent avoir une compréhension partagée de la zone.

### **Principe 2.2: Les systèmes de gestion doivent se concentrer sur la réalisation d'objectifs définis d'APP**

Les systèmes de gestion sont généralement énoncés dans des documents écrits (par ex. plans de gestion sur cinq ans, plans opérationnels annuels) qui permettent de développer une compréhension et une vision partagée de l'APP. Les systèmes de gestion peuvent également être constitués de plans à plus petite échelle, ciblés sur des points ou zones spécifiques de gestion (par ex. plans de tourisme, plans commerciaux, plans de recherche, plans de patrouille, plans

de restauration, plan de suivi, etc.) plutôt qu'avoir un seul plan principal, même s'il est important que ceux-ci soient reliés par une vision globale et des objectifs acceptés. La planification de la gestion n'a pas nécessairement besoin d'être un processus compliqué ou officiel, mais il est important de penser au type de gestion dont le site a besoin, et d'inscrire précisément ce que l'APP essaye d'atteindre et d'assurer.

### **Principe 2.3: Tous les coûts et bénéfices de l'APP doivent être pris en compte comme base pour la gestion**

Les coûts associés à la gestion des APP varieront selon des facteurs comme la taille, les caractéristiques naturelles et l'objectif de l'APP. Cependant, même laisser une terre inactive peut entraîner des coûts : gestion des incendies, protection juridique, etc. (Rissman & Butsic, 2011). Certaines APP seront financées par leurs propriétaires, souvent par des revenus gagnés (par ex. du tourisme, ou d'une ONG) ; d'autres par des fondations, des subventions, etc. (voir Section 3 sur les incitations) ; ou une combinaison des deux types de financements. Mais quelle que soit la source des fonds, il est important de relier clairement les activités dans le plan/système de gestion à des budgets réalistes. Élaborer un plan de gestion détaillé mais qui ne peut pas être mis en œuvre est un gaspillage de ressources. Travailler avec des réseaux d'APP (voir Section 8) ou avec des zones terrestres/maritimes de conservation voisines peut permettre d'alléger la charge de travail et les frais financiers (Meilleure pratique 2.1.1). En outre, la gestion d'une APP peut requérir d'autres types de ressources, comme de l'équipement ou des ressources techniques et humaines, et il convient de les prendre en compte lors de la structuration des plans de gestion (Ojidos, 2017). Tout comme les coûts, l'ensemble des bénéfices des APP doit être clairement compris, et des activités de partage des bénéfices mises en œuvre lorsque possible.

### **Principe 2.4: La gestion doit être adaptative**

Une bonne gestion implique « un apprentissage par l'action », car l'incertitude est fréquente dans la gestion écologique : les interventions de gestion peuvent produire

des résultats inattendus (des réussites comme des échecs). C'est particulièrement vrai car les conditions écologiques futures restent incertaines à cause du changement climatique (Gross et al., 2016). Les gestionnaires d'APP doivent prendre des mesures pour comprendre comment leurs actions de gestion auront un impact sur les objectifs de la conservation, recueillir des données sur la façon dont les objectifs y ont répondu, et modifier les actions futures en se basant sur ces enseignements. Une telle gestion adaptative vise à garantir que les professionnels intègrent la réflexion à leur action, afin d'améliorer les pratiques de la conservation et l'apprentissage (Groves & Game, 2016).

### **Principe 2.5: La mise en place d'une équipe doit renforcer les capacités de gestion de l'APP**

De nombreuses petites APP auront très peu de personnel permanent rémunéré, voire aucun, capables de se concentrer à temps plein sur la gestion. Cependant, il est possible de renforcer les capacités de gestion en demandant de l'aide auprès d'autres propriétaires d'APP, ou auprès de voisins, volontaires, chercheurs ou en même en s'alliant avec d'autres institutions. Dans certaines zones, la participation des peuples autochtones et des membres des communautés locales vivant dans et autour des APP peut s'avérer particulièrement importante (voir Encadrés 2.6 et 2.11).

### **Principe 2.6: Les informations sur la gestion de l'APP doivent être largement communiquées**

La communication est importante pour toutes les aires protégées, mais elle est particulièrement vitale pour de nombreux types d'APP, comme celles appartenant à des ONG avec un grand nombre de membres avec qui elles ont besoin de communiquer. Les entreprises de tourisme à but lucratif dans les APP doivent savoir se vendre, et faire face parfois à une concurrence féroce venant des autres activités de vacances plus conventionnelles. L'utilisation des réseaux sociaux, par ex. en encourageant les visiteurs satisfaits à donner leur avis, est l'une des meilleures façons de faire de la publicité. • [Pour lire la publication entière : cliquez ici.](#)

# Annonces

## PANORAMA

SOLUTIONS FOR A HEALTHY PLANET

### Développement des capacités centrée sur les compétences, pour une gestion efficace des AMP

Le Programme de Certification des Professionnels des Aires Marines Protégées de l'Océan Indien Occidental (WIO-COMPAS) est une initiative de renforcement des capacités pour faire face aux problèmes liés à la gestion inefficace des AMP dans la région, principalement dans les organismes de conservation. À ce jour, le personnel de 68 AMP dans huit pays différents a été certifié, et WIO-COMPAS a intégré le système de gestion des ressources humaines de deux organismes : Kenya Wildlife Service et CapeNature en Afrique du Sud.

*Article complet [ici](#).  
Plus d'info sur Panorama, [ici](#).*



Atelier de restitution du rapport sur l'état des lieux de la mise en oeuvre du nouveau code minier du Burkina Faso  
© Mamadou Karama



**Chef de programme, Afrique Centrale**

**Où ?** New York, USA

**Date limite de candidatures :** 31 mai.

[>> Cliquez ici pour accéder à l'offre <<](#)

## CONTACTS - PAPACO

[geoffroy.mauvais@iucn.org](mailto:geoffroy.mauvais@iucn.org)

[beatrice.chataigner@iucn.org](mailto:beatrice.chataigner@iucn.org)

[marion.langrand@papaco.org](mailto:marion.langrand@papaco.org)

[youssouph.diedhiou@iucn.org](mailto:youssouph.diedhiou@iucn.org)

[madeleine.coetzer@iucn.org](mailto:madeleine.coetzer@iucn.org)

// Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation - PAPACO

// Chargée de programme PAPACO - Liste Verte

// Chargée de programme PAPACO - MOOC

// Chargé de programme PAPACO Liste Verte et Patrimoine Mondial

// Chargée de programme PAPACO - Communication